

TROPHEE JP CUVEILLIER

CONCOURS AMICAL PÊCHE BATEAU



Organisé par l'APA
Samedi 10 Août 2019

HORAIRES du CONCOURS

Pleines mers 02h07 - 14h33 Basses mers 07h13 - 19h47 Coefficient 46/46

8H00 : Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours au local de l'APA (parking nord du port) Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité

8H30 : Départ en pêche au son de la corne de brume.

16H30 : Début de la pesée en public (heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée 17h30. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé)

18h30 remise des prix

REGLEMENT

Il s'agit avant tout d'un concours amical sans commissaire à bord et donc sans contrôle pendant la pêche. Seule votre conscience et votre honnêteté vous guideront. Pour améliorer un peu plus la convivialité il sera suivi le dimanche 5 Aout à 12h30 d'un repas en commun dont le coût est compris dans l'engagement pour les pêcheurs et payant pour vos amis ou famille qui sont les bienvenus. N'oubliez pas de vous munir d'un parasol

Article 1

Pêches Autorisées ; traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. **Pêches au filet et lignes de fond formellement interdites**

Article 2

ATTENTION: Dans un but de protection et de reproduction de la ressource Respect impératif des tailles minimum suivantes :

Alose 30 cm Bar Franc 42 cm Moucheté 40 cm Chinchard 20 cm Congre 100 cm Dorade grise, Rose, Sar, Royale, Pagre 30 cm Lieu Jaune 40 cm Maigre 65 cm Maquereau 27 cm Merlan 27 cm Mulet 30 cm Orphie 50 cm Plie 28 cm Rouget 20 cm Sole 24 cm Saumon 50 cm Truite de mer 25 cm Turbot 30 cm

Tout concurrent se présentant avec des poissons en dessous de cette maille sera disqualifié immédiatement.

Article 3

Le nombre de pêcheurs n'est pas limité par bateau par l'organisation (seulement par la réglementation officielle pour des questions de sécurité en fonction de la capacité du bateau) le classement s'effectuera à la moyenne. Exemple 2 personnes à bord le total des points est divisé par 2, 4 personnes à bord le total est divisé par 4 etc. etc....

Article 4

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrant eux et leurs passagers, disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et rester en veille sur le canal 6. Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée prévenez l'organisation (tel 06 70 25 97 99) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.

Article 5

Mode de comptabilisation. Le poids des poissons est transformé en points (1 gramme= 1 point) et affecté d'un coefficient variant suivant l'espèce de poisson afin d'inciter les pêcheurs à rechercher de préférence les poissons « nobles » (poids du poisson multiplié par le coefficient):

Coefficient 1 : baliste, chinchard, congre, tacaud, maquereau, orphie
Coefficient 3 : Anguille, lieu, mulot, peau bleu, renard, petite et grande roussette, touille, vieille
Coefficient 5 : dorade grise, dorade rose, rouget, sole, truite de mer, turbot.
Coefficient 8 : Bar franc et moucheté, Daurade royale, maigre, pagre.

Attention la pêche de certaines raies présentes dans le pertuis est interdite. La différence entre certaines espèces n'étant pas évidente pour tous nous n'acceptons aucune raie à la pesée

Bonifications

Afin de profiter de la diversité des espèces pêchables dans le pertuis le total des points sera majoré des bonifications suivantes :

Jusqu'à 3 espèces: Aucun point supplémentaire

Jusqu'à 5 espèces : 5000 points

Jusqu'à 8 espèces : 10000 points

Plus de 8 espèces : 20000 points

Bien entendu ces bonifications ne se cumulent pas et comme indiqué dans l'article 4 c'est ce total général qui sera divisé par le nombre de personnes embarqués pour établir le classement

REMARQUES

Le nombre maximal de poissons affectés du coefficient 1 est limité à 4 pour chacune des six espèces citées et par bateau bien sur

Les espèces non citées sont affectées du coefficient 3

Afin de faciliter le travail les poissons devront être présentés à la pesée triés par coefficient en sac ou en bac.

Le trophée Jean Pierre Cuveillier remis en jeu chaque année sera remis au skipper du premier bateau « amateur » En outre différentes coupes offertes par l'APA, la mairie, l'Office de tourisme et d'autres généreux sponsors seront offertes dans chaque catégorie : compétiteur, jeune, dames, plus gros poissons....etc. etc. Des lots symboliques seront offerts à toutes les équipes.

Tous les pêcheurs sont invités à se présenter à la pesée avec ou sans poissons pour après la remise des prix boire le verre de l'amitié offert par l'Amicale des Pêcheurs d'Antioche.

Inscriptions

Elles auront lieu Par courrier accompagné du règlement adressé à

APA

Esplanade du port

17650 St Denis d'Oléron

Ou à

Barbara HAIGNERE

Camping les Huttes-15, Rue des Seulières

17650 St Denis d'Oléron

Inscription par téléphone : 06-71-44-14-34

A la permanence de l'APA le samedi de 10h00 à 12h30 (parking nord du port)

Merci de vous inscrire le plus tôt possible pour faciliter l'organisation.

Si vous pouvez emmener des pêcheurs n'ayant pas de bateaux dites-le nous rapidement car nous ne voulons laisser personne sur le quai.

Infos supplémentaires Tél. 06 70 25 97 99 Courriel infos@apaoleron.fr